

Implantation Bessin Haut

L'emplacement initialement prévu dans un terrain appartenant à Messieurs Guy et René Godifroy ne tient pas compte des possibilités de construction dans cette partie haute du village. Il conviendrait de le déplacer d'environ 120 m vers l'amont - c'est une dépense nouvelle que devrait engager le Commun, mais avec cette restriction que dans le cas de constructions nouvelles autorisées pour ce déplacement, les lotisseurs ou Constructeurs seraient tenus de participer à la viabilité, eau, égout, chemin, suivant une formule à définir.